

57,6 heures d'assignation

Par cycle de 9 jours
Tâche à 100% (8-0.00)

SECONDAIRE

48,6 heures

Assignation par la direction

9 heures

Assignation par l'enseignant(e)

TÂCHE ÉDUCATIVE (TE)

- 28,8 périodes de 75 minutes
- 36 heures/2 160 minutes
- en présence des élèves
- sert à déterminer le % de tâche

TEMPS ASSIGNÉ (TA)

par la direction pour d'autres tâches

- 10 périodes
- 12,6 heures/756 minutes
- 5 h 24/journée pédagogique

**TRAVAIL DE NATURE
PERSONNELLE (TNP)**

au choix de l'enseignant(e)

- 9 heures/540 minutes par cycle de 9 jours

- présentation de cours et de leçons
- surveillance
- encadrement d'élèves
- tutorat
- récupération
- activités étudiantes, sorties éducatives
- participation aux comités et réunions en lien avec les activités étudiantes et sorties
- chef de groupe/famille (8-10.00)

- accueil et déplacements (surveillance assurée pendant l'entrée et la sortie des classes : 5 minutes avant et 5 minutes après les cours)
- rencontres d'étude de cas, multidisciplinaire, de PI, de suivi disciplinaire ou pédagogique
- rencontres pédagogiques, matières, cycles ou famille ...
- participation à des comités : EHDA, consultatif, normes et modalités...
- contrôle des retards et absences des élèves
- choix et préparation de matériel didactique et de matériel adapté
- classement des élèves
- perfectionnement obligatoire
- ...

- 10 rencontres collectives et 3 rencontres de parents en dehors de l'horaire de travail → le temps est annualisé
 - préparation de cours et de leçons
 - correction et consignation de notes
 - appropriation pédagogique
- ✓ **Le Travail de Nature Personnelle**
Doit être fixé pendant les pauses, entre 2 périodes de Temps Assigné lorsqu'il n'y a pas de surveillance ou de déplacements.
- Peut être fixé :**
- entre les périodes d'enseignement contiguës, excluant les 5 minutes d'accueil et déplacement
 - pendant les périodes libres
 - durant toute partie du dîner excédant 50 minutes (maximum 120 minutes par cycle de 5 jours)